

CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 JUIN 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le trois juin deux mil dix, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

Étaient présents : Mmes CÉSAR – LECULLIÉ – MONTIL - NADEAU
NORMANDIN – PAJOT
MM. AUBRIERE – CHEMIN - CHEVALIER – DELANOUE
ERBES – NORMANDIN – NYZAM - PATTEDOIE
RAMA – VILLA

Étaient absents : Mme BODIN (excusée, pouvoir donné à M. CHEVALIER)
Mme ROVALDIERI (excusée, pouvoir donné à Mme CÉSAR)
M. TESSIER (excusé, pouvoir donné à M. PATTEDOIE)
MM. GOUHIER – Dany NADEAU – Didier NADEAU (excusés)

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence à la suite du décès de Luc BÉNÉTEAU, employé communal aux services techniques.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

INTERVENTION DE MADAME POPEA - ARCHITECTE

Madame POPEA, Architecte, était invitée au conseil municipal pour exposer son projet d'extension du restaurant scolaire.

Après en avoir débattu, les conseillers trouvent à la majorité, le projet très satisfaisant mais trop cher.

C'est pourquoi, il est conclu de lancer une consultation auprès d'autres architectes afin d'obtenir un projet rentrant dans une enveloppe financière plus modeste.

DÉLIBÉRATIONS

- **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU FESTIVAL "MUSIQUE ET HANDICAP DE L'ÎLE D'OLÉRON HANDI-BLUES"**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 400 euros à l'association "HANDI-BLUES" pour le déroulement de son 7ème Festival "Musique et Handicap de l'Île d'Oléron HANDI-BLUES" ayant lieu les 10, 11 et 12 juin 2010.

- **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION "LUD'OLÉRON"**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 900 € à l'association "LUD'OLÉRON" pour l'informatisation de son fonds de jeux.

- **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "HIPPOCAMPE MUSIQUE"**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins 3 contre, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association "HIPPOCAMPE MUSIQUE" pour l'acquisition de matériel nécessaire à la pratique de nouvelles activités proposées par l'Association.

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer d'une part à l'IREO de la Saintonge et de l'Aunis, établissement de formation accueillant une élève domiciliée sur la Commune, et d'autre part, à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de LE CHÂTEAU D'OLÉRON, une subvention d'un montant respectif de 100 euros et de 400 euros.

- **TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX FRANCE TÉLÉCOM : RÉVISION DES TARIFS**

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 15 juin 2010, les tarifs forfaitaires des travaux de terrassement pour les raccordements souterrains aux réseaux France Télécom à effectuer pour le compte de tiers, dont la Commune est Maître d'œuvre, ainsi qu'il suit :

- * avec traversée de chaussée : 800 €
- * sans traversée de chaussée : 500 €

• **TRAVAUX DE BUSAGE POUR LE COMPTE DE TIERS : ACTUALISATION DES TARIFS**

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 15 juin 2010 les tarifs forfaitaires des travaux de busage effectués pour le compte de tiers ainsi qu'il suit :

- **busage** par fraction d'une longueur de 2,40 mètres linéaires **avec finition calcaire**..... 250 €
- **busage** par fraction d'une longueur de 2,40 mètres linéaires **avec finition terre végétale**..... 150 €
- **prix unitaire de la tête de sécurité**..... 150 €
- **prix unitaire d'un regard avaloir**..... 180 €

• **SERVICES DESTINÉS AUX CAMPING-CARS : RÉVISION DES TARIFS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2009, il avait été décidé de fixer les tarifs pour l'utilisation de la borne multiservices destinée à la fourniture d'eau et d'électricité aux camping-cars.

Une aire de stationnement ayant été mise en service dans la zone réservée à cet effet, au lieudit "Fief de la Cailletière", les membres de l'Assemblée décident de fixer à compter du 15 juin 2010, les tarifs pour l'utilisation des services comme suit :

- Fourniture d'électricité 220 V : **4 €pour une heure de chargement**
- Fourniture d'eau : **4 €pour 100 litres**
- Stationnement pendant 24 h : **5 €(forfait)**
- Stationnement pendant 7 jours : **30 €(7 jours consécutifs)**

• **AUTORISATION DE VIREMENTS ET D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 1/2010**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements et ouvertures de crédits ci-dessous sur le budget de l'exercice 2010 :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
Chapitre	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
023	Virement à la section Investissement	3 100 €	022	Dépenses imprévues	3 100 €

OBJET	CHAPITRE ARTICLE	MONTANT
Virement de la section de Fonctionnement	Chapitre 021	3 100 €
École Maternelle – Matériel informatique 3 postes complets (opération 10005)	Article 2183	2 100 €
École Maternelle – Mobilier chaises - bancs (opération 10005)	Article 2184	1 000 €

D
É VIREMENT DE CRÉDITS N° 2/2010

Le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2010, *en fonctionnement* :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
Article	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
657351	Subvention à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron Reconstruction des équipements sur sites ONF suite à la tempête Xynthia	7 000 €	022	Dépenses imprévues	7 000 €

• **AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS N° 3/2010**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2010, *en investissement* :

CRÉDITS A OUVRIR			CRÉDITS A RÉDUIRE		
Article	Nature	Montant	Article	Nature	Montant
204158	Travaux Rue des Mouettes « Les Allards » (opération 09005)	13 500 €	2135	Les Halles : fermeture Nord/Ouest (opération 09007)	13 500 €
204158	Travaux Rue des Mouettes « Les Allards » (opération 09005)	19 000 €	2313	Grange des Arts : Travaux d'aménagement des locaux (opération 09009)	19 000 €

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR LE TRANSFERT DU CINÉMA ELDORADO**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert du cinéma "ELDORADO" de la commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON vers la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron ainsi que la nouvelle dotation de compensation allouée à la commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON au titre de l'année 2010 et pour les exercices budgétaires suivants.

- **ÉLABORATION D'UN SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUR LE FLEUVE CHARENTE ET SES BASSINS VERSANTS : AVIS SUR LE PÉRIMÈTRE**

Les membres de l'Assemblée décident de ne pas se prononcer sur le périmètre proposé pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comprenant le fleuve Charente et ses bassins versants, en raison du manque de précisions données sur son tracé d'une part et de demander des informations complémentaires à ce sujet avant de procéder à un vote définitif, d'autre part.

- **ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique au profit de la Commune de DOLUS D'OLÉRON des parcelles de terrain cadastrées section CL, n° 674 et 675, sises au lieudit «Pièce des Raynauds», d'une contenance respective de 79 centiares et de 17 centiares, soit une superficie totale de 96 centiares et d'autoriser Monsieur le Maire à passer acte définitif de ces acquisitions.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Vu la délibération en date du 30 mars 2010 actualisation le tableau des effectifs
- Vu les nominations dans les grades d'avancement effectuées au titre des tableaux d'avancement 2010

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
-------	----------------	----------------	----------------

FILIERE ADMINISTRATIVE			
1°- Cadre d'emploi des attachés territoriaux			
- Attaché Principal	1	1	0
- Attaché	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux			
- <i>Rédacteur Chef</i>	2	2	0
- <i>Rédacteur Principal</i>	0	0	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux			
- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
- <i>Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe</i>	1	1	0
- <i>Adjoint Administratif de 1^{ère} classe</i>	3	3	0
- <i>Adjoint Administratif de 2^{ème} classe</i>	1	1	0

FILIERE TECHNIQUE			
1°- Cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux			
- Technicien supérieur principal	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux			
- <i>Agent de maîtrise principal</i>	1	1	0
- Agent de maîtrise	3	3	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux			
- <i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	1	1	0
- <i>Adjoint Technique 1^{ère} classe</i>	0	0	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	15	15	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 33,50/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 32/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 19/35 ^{ème}	1	1	0

FILIERE SOCIALE			
1°- Cadre d'emploi des Éducateurs Territoriaux de Jeunes Enfants			
- Éducateur de Jeunes Enfants	3	3	0
2°- Cadre d'emploi des A.S.E.M.			
- <i>Agent Spécialisé Principal des Écoles Maternelles de 2^{ème} classe</i>	1	1	0
- <i>Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1^{ère} classe</i>	1	1	0

- **RÉPARATION DU PONT DE LA BAUDISSION SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

Le Conseil Municipal :

- * déclare que la Commune de DOLUS D'OLÉRON ne peut faire face seule à la réparation d'urgence du Pont de la Baudission pour assurer la sécurité des usagers, dont le montant s'élève à 37 449,50 € HT soit 44 789,60 €TTC,
- * sollicite une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 80 % du montant de la dépense dans le cadre de son programme de réparation des dégâts causés par la tempête Xynthia sur les biens non assurables des collectivités locales,
- * s'engage, après obtention de ladite subvention, à faire procéder aux travaux indiqués ci-dessus et à financer les 20 % restant à la charge de la Commune.

- **REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE PROGRAMMATION 2010**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police au titre des « petites opérations de sécurité » pour le financement de la signalisation verticale que la Commune de DOLUS D'OLÉRON envisage d'acquérir pour sécuriser la circulation sur les voies communales. Il sera procédé à l'implantation de ladite signalisation après la saison estivale.

DÉCISIONS DU MAIRE

* **DECISION N° 10/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer avec le Conseil Général de la Charente Maritime **une convention** ayant pour objet **les modalités de la participation financière de la Commune de DOLUS D'OLÉRON aux études d'aménagement de la traverse route départementale n° 734** en vue de la réfection ou la création de trottoirs, la réorganisation des stationnements longitudinaux, la création de plantations d'alignement, la réfection de la chaussée, la reprise du réseau d'assainissement pluvial et l'aménagement du carrefour de la RD 734 - Route du Treuil à DOLUS D'OLÉRON.

7

* **DECISION N° 11/2010**

.../...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes l'emprunt de la somme de 20 000 euros destinée à financer les travaux d'amélioration de la voirie communale au taux de 3,25 % et dont le remboursement s'effectuera semestriellement pendant 7 années à partir de 2010, avec des frais de dossier de 50 €

*** DECISION N° 12/2010**

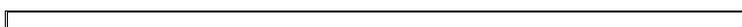
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention de mandat à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le S.D.E.E.R. pour la réalisation des travaux de Génie Civil Télécom, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Route des Mouettes à DOLUS D'OLÉRON - 1^{ère} partie (dossier 140273).

*** DECISION N° 13/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention de mandat à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le S.D.E.E.R. pour la réalisation des travaux de Génie Civil Télécom, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Route des Mouettes à DOLUS D'OLÉRON - 2^{ème} partie (dossier 140277).

*** DECISION N° 14/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention de mandat à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le S.D.E.E.R. pour la réalisation des travaux de Génie Civil Télécom, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Route de l'Avenir à DOLUS D'OLÉRON (dossier 140275).



QUESTIONS DIVERSES

↳ PRÉSENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur CHEVALIER, Adjoint à l'Urbanisme, expose les motifs de cette modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant essentiellement sur le règlement de la zone ostréicole Ao nécessitant quelques adaptations pour permettre l'utilisation du matériel moderne et la mise aux normes des bâtiments en matière d'hygiène et de confort pour le personnel.

D'autre part, pour la sauvegarde du Patrimoine, il convient d'ajouter au règlement un cahier des prescriptions pour la réhabilitation et la construction des cabanes ostréicoles traditionnelles.

Enfin, il faut créer une zone NT5 pour permettre l'accueil des camping-cars.

La séance est levée à 22 heures 45.